

L'ASSISTANCE



Note d'information sur la garantie ASSISTANCE

En cas de PANNE, d'ACCIDENT, d'INCENDIE, de TENTATIVE de VOL ou de VOL
Contrat AUTOMOBILE ou 2 ROUES

Ce document vous rappelle les informations importantes et consignes à respecter afin que la garantie ASSISTANCE s'applique en cas de PANNE, d'ACCIDENT, d'INCENDIE, de TENTATIVE de VOL ou de VOL. Cette garantie figure aux dispositions particulières de votre contrat d'assurance AUTOMOBILE ou 2 ROUES.



Que devez-vous vérifier?

-Vérifiez sur vos conditions particulières si votre contrat d'assurance porte un libellé spécifique en fonction de la compagnie qui vous assure (*exemples /ALLIANZ : pleins phares, Nouvelle offre automobile ; AXA : Auto référence, Auto standard ...*) Les prestations peuvent en effet être différentes

-(*) Vérifiez si vous êtes assuré auprès de la compagnie APRIL (*MORAL CARAIBES*) par quelle lettre commence votre numéro de police d'assurance : A — P- D ou MF. Les conditions de prise en charge dépendent de ces lettres qui correspondent à l'année de souscription de votre contrat ; les conditions générales sont donc spécifiques



Vos obligations en cas de sinistre ?

-Ayez le réflexe de contacter l'assistance dans le délai qui vous est imposé (*Voir tableau*) avant toute démarche vers une société de remorquage ou garage

-Respectez le délai de déclaration de votre sinistre (*vérifiez vos conditions générales*) ou contactez notre service indemnisation par mail à indemnisations@wab-assu.com OU par téléphone : Guadeloupe 0590 32 66 95 -Guyane 0594 39 79 93 -Martinique 0596 50 53 53



Les conseils de WAB ASSURANCES ?

-Notez dans votre portable le numéro de l'assistance OU laissez le numéro dans votre boîte à gants. Il figure également dans vos conditions générales et/ou particulières ; au dos de votre carte verte ou sur un macaron spécifique à l'assistance.

			Véhicule de remplacement Vous avez droit à un véhicule pendant X jours		
Votre compagnie	Votre contrat	Numéro à composer	PANNE	ACCIDENT- INCENDIE- TENTATIVE DE VOL	VOL
ALLIANZ	Pleins Phares	0800 851 515	1 jour	5 jours	30 JOURS DE VEHICULE DE REMPLACEMENT
	NOA Mobilité Classique Nouvelle Offre Automobile		8 jours si véhicule remorqué	15 jours si véhicule remorqué	
	NOA Mobilité Plus Nouvelle Offre Automobile		30 jours Si véhicule remorqué 7 jours si véhicule non remorqué	30 jours si véhicule remorqué 7 jours si véhicule non remorqué	
	ALLIANZ ROUTE		8 jours si véhicule remorqué	15 jours si véhicule remorqué	
AXA	Auto Référence	09 69 36 38 84	7 jours	15 jours à condition d'appeler l'assistance dans les 72h suivant l'accident	
	Auto Standard				
	2 Roues				
GROUPAMA	Auto tourisme et Flotte	0810 048 048	8 jours si véhicule remorqué	Jusqu'à 20 jours	
GFA 971	Automobile Particulier	0590 971 971		Jusqu'à 30 jours si véhicule remorqué	
GFA 972		0596 484 000			
GFA 973		0594 392 222			
APRIL 971	Automobile	0590 25 15 83	5 jours si police en MF et si remorqué	10 jours si police en MF (*) si remorqué 3 jours si police en A -P ou D -si remorqué	
APRIL 972		0596 60 10 05			
APRIL 973		0596 60 12 13			